



Informations importantes pour les parents

La charte scolaire

- Au cours du premier trimestre, les nouveaux élèves du cycle 2.1., ainsi que les élèves qui ont emménagé durant l'année scolaire précédente signent la charte scolaire qui se trouve à l'entrée du bâtiment scolaire. Leurs parents reçoivent également un dépliant avec le texte de cette charte.

Les règlements pour les parents

Ponctualité

- Les parents veillent à ce que leurs enfants arrivent à temps à l'école.
- Après les cours, les parents sont à l'heure pour récupérer leurs enfants.

Absences excusées et non excusées

- Si un enfant ne peut pas venir à l'école, il faut que les parents en avertissent l'enseignant(e) **avant** le début des cours.
- En cas d'absence d'un à trois jours, l'enfant rend une excuse écrite le plus vite possible après son retour à l'école.
- En cas d'absence supérieure à trois jours, l'enfant rend un certificat médical à l'enseignant(e).
- Une fois par mois un relevé d'absences est dressé par les titulaires de classe. Y sont notées les absences non excusées ainsi que les absences dues à des retards.
- Par la suite, le relevé des absences est envoyé à la commune. Les parents concernés reçoivent une lettre qui leur rappelle l'obligation scolaire de

l'enfant. Si les absences non justifiées se cumulent, le dossier sera transmis à l'assistante sociale.

- Les absences non-excuses ainsi que le cumul des retards sont notés en tant qu' « excuses non justifiées » dans le bilan.
- Pour obtenir l'autorisation d'être libéré des cours pour « convenances personnelles » pendant une journée, les parents introduisent une demande écrite auprès du titulaire de classe. Ce dernier décide d'accepter ou de refuser la demande.
- Pour obtenir l'autorisation d'être libéré des cours pour « convenances personnelles » pendant 2 à 5 jours, les parents introduisent une demande écrite auprès de la présidente du comité d'école. Celle-ci décide d'accepter ou de refuser la demande.
- Pour obtenir l'autorisation d'être libéré des cours pour « convenances personnelles » pour une durée supérieure à cinq jours, les parents envoient une demande écrite au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.
- Au précoce il n'y a pas d'obligation scolaire. Si les parents décident d'y inscrire leur enfant, ils sont encouragés à le faire participer aux cours le plus souvent possible.

En cas d'absence, les parents soumettent une excuse écrite au titulaire de classe.

Le transport à la piscine

Piscine Ecole Lydie Schmit (C1, C2, C3.1)

- Les enfants partent de l'école Albert Wingert en bus (C1) ou à pied (C2, C3.1) et sont accompagnés par leur enseignant(e) de natation.

Piscine municipale (C3.2, C4)

- A 7:50 et à 13:55 les enfants se rendent tout de suite à la piscine.
- A 11:55 et à 16:00 ils rentrent à partir de la piscine.
- A 10:00 le trajet est assuré par les enseignant(e)s.
- Les parents excusent par écrit leur enfant qui ne participe pas au cours de natation. Les enfants n'ayant pas d'excuse écrite participent au cours de natation. Le matériel nécessaire leur est prêté sur place.
- A la fin du cycle 3.1, les enfants sont informés de l'horaire de natation de l'année scolaire prochaine afin de pouvoir s'organiser.

La cour de récréation

Surveillance

- De 7:40 à 7:50 et de 13:45 à 13:55 une surveillance est assurée par les enseignants. Cette surveillance est également assurée durant les récréations. Dans chaque zone de la cour de récréation, un « Buddy » est présent pour soutenir les élèves dans des situations problématiques.

Jeux

- Dans la cour de récréation se trouvent 4 jeux: a) le terrain de football, b) le terrain de basketball, c) la pyramide d'escalade d) le toboggan.
- Un plan de la cour de récréation indique les différentes plages horaires pendant lesquelles les enfants des différents cycles peuvent accéder à ces jeux.
- Les enfants ne sont pas autorisés à jouer sur la pyramide d'escalade le matin avant le début des cours pour des raisons de sécurité. En cas de pluie, l'accès à la pyramide d'escalade est toujours interdite.

Parking

- Le parking de l'école Albert Wingert est réservé exclusivement au personnel de l'Ecole Albert Wingert.
- Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis aux enfants et à leurs parents de traverser ce dernier.

L'accès à l'école

- Précoce : A partir de 7:25 les parents peuvent déposer leur enfant dans la salle de classe du précoce. Cet accueil est gratuit et n'est pas assuré par la Maison Relais. A partir de 8:15 la porte est fermée. Les parents sonnent pour pouvoir entrer.
- Cycle 1: Les parents amènent leur enfant dans le rectangle prévu pour sa classe. A 7:50 les enfants entrent avec leur institutrice à l'école et les portes sont fermées. En cas de retard, il faut sonner auprès de la classe respective.

A cause du COVID19 la situation a changé pour une certaine durée : 4 classes entrent et sortent par la terrasse respective, les 2 autres classes utilisent l'entrée principale.

- Cycle 2–4: Les enfants se rendent sans parents dans la cour de récréation (exception : Les premiers jours du Cycle 2.1.).
- Pour venir à un rendez-vous, les parents sont priés d'utiliser la porte principale qui se trouve près du croisement (rue Michel Rodange & rue Albert Wingert) pour entrer dans le bâtiment scolaire. Une sonnette se trouve à leur disposition.

Les activités

«Spaghettifriess»

- Depuis l'année scolaire 1998/99 les écoles de Schiffange organisent une « Spaghettifriess ».
- Pendant la pause de midi, les enfants ont la possibilité de manger des spaghettis à l'école en payant une petite somme pour leur repas.
- Avec cet argent l'école soutient des associations caritatives au profit des enfants. D'habitude la somme d'argent récolté est doublée par la commune.
- Les enseignant(e)s contribuent à cette action en aidant pendant leurs heures libres, soit dans la cuisine, soit dans le service. Entre 12:00 et 14:00 l'enseignant(e) assure la surveillance de sa classe.
- Cette journée, le restaurant scolaire de la Maison Relais reste fermé.

Des fruits et du lait pour les élèves

- Dans le cadre de l'action « Fruit 4 School » les élèves reçoivent une fois par semaine gratuitement un fruit ou un légume de la région.
- Une fois par semaine, avec l'accord de leurs parents, les élèves ont également la possibilité d'obtenir gratuitement un quart de litre de lait.
- Les deux actions sont financées par le ministère.

Tableau d'affichage devant l'école

- Notre école dispose de deux tableaux d'affichage sur lesquels se trouvent des informations diverses. Le personnel enseignant sélectionne les informations qui sont affichées en respectant scrupuleusement le droit à l'image.

Les projets de l'école

Clever Move

- Le projet «Clever Move» est une initiative qui vise à favoriser l'activité physique des enfants au sein de l'école. Les enseignant(e)s intègrent quotidiennement dans leur cours des moments où les enfants ont la possibilité de faire des jeux de mouvements. Ils intègrent également le mouvement dans les différents moments d'apprentissage. Des études récentes montrent que grâce au mouvement les enfants arrivent à mieux se concentrer et apprendre en classe.

Le concept de l'apprentissage des mathématiques

- Le concept vise l'utilisation d'une même méthodologie et d'un même matériel didactique à travers tous les cycles.

« Label vun der SuperdrecksKëscht »

- Notre école détient le «Label vun der SuperdrecksKëscht». Ce label certifie que l'école s'investit dans le domaine du recyclage et de la gestion durable.
- Dans cet esprit, les enfants sont régulièrement sensibilisés à ce sujet.
- Dans chaque salle de classe se trouvent 4 poubelles: papier, emballages, compost et déchets résiduels. Les enfants sont incités à trier leurs déchets adéquatement.
- Dans la cour de récréation se trouvent 3 poubelles: compost, emballages et déchets résiduels afin de pouvoir trier correctement.
- Au sous-sol du bâtiment de l'école se trouve un petit centre de recyclage. Différents objets comme des ampoules, des cartouches et des batteries peuvent y être déposés.
- Notre école utilise du matériel favorable à l'environnement. Ainsi, chaque cycle utilise des cahiers, des classeurs et du papier issus de matériel recyclé.

Le projet « Buddy »

- Au cycle 4, les enfants ont la possibilité de participer à un projet nommé « Buddy ». Les enfants intéressés à ce projet suivent une formation de 12 heures et absolvent un test à la fin. En cas de réussite, ils sont autorisés à intervenir en tant que Buddy pendant les pauses dans la cour de récréation. Ils aident les enfants à respecter les règles et essaient de trouver des solutions en cas de problèmes ou de disputes avec les

enfants concernés. En cas de bagarre ou si un enfant est blessé, un Buddy utilise son sifflet pour avertir les enseignant(e)s qui assurent la surveillance et qui ont l'entière responsabilité.

Un même code de couleur pour les cahiers et les classeurs

- Au cycle 2-4 le code de couleur pour les cahiers et les classeurs est le suivant :
 - rouge → mathématiques
 - vert → français
 - bleu → allemand
 - jaune → vocabulaire / lexique
 - noir → plan de travail
- Pour les cahiers et classeurs des autres branches, la couleur ne joue pas de rôle.

Eviter le plastique

- Pendant les réunions de parents et lors des cours, les parents d'élèves ainsi que les élèves sont régulièrement sensibilisés pour éviter le plastique.
- Chaque enfant est prié d'amener un bidon pour boire et une boîte à tartines réutilisable à l'école pour éviter des déchets. Les parents ont la possibilité d'acheter des bidons avec le logo de l'école au prix de 8 €.

Les parents

Les représentants des parents

- Tous les 3 ans, dans le cadre d'une réunion organisée par le comité d'école, des représentants des parents sont élus. Les parents ont la possibilité de poser leur candidature s'ils ont au moins un enfant qui est scolarisé à l'école Albert Wingert.
- Au moins une fois par trimestre, les représentants des parents se réunissent avec les membres du comité d'école. Au cours de cette réunion, les deux parties ont la possibilité de représenter leurs intérêts.
- Les représentants des parents donnent leur avis par rapport à l'organisation scolaire et par rapport au PDS (Plan de Développement Scolaire).
- Les représentants des parents en collaboration avec le personnel enseignant organisent des activités (par exemple une matinée de jeux de société, l'arrivée de Saint Nicolas, le marché de Noël, la « Spaghettifriess » et la fête scolaire).

L'association des parents

- Notre école a également une association des parents qui s'appelle ESAW (Elterevereenegung Schoul Albert Wingert).
- Il est possible d'être membre de cette association, même si on n'a aucun enfant scolarisé à l'école Albert Wingert.
- Les représentants et l'association des parents travaillent ensemble pour réaliser les activités nommées ci-dessus.
- Grâce à ces activités, l'association des parents arrive à collectionner de l'argent qu'elle verse en forme de don à l'école pour soutenir surtout le fonds de colonie. Ainsi, elle contribue au financement des colonies de vacances des élèves.

Divers

Assurance

- Au cas où un objet d'un enfant est abîmé pendant les heures de classe, les parents doivent en informer l'enseignant(e). Ensuite ils font réparer ou remplacer l'objet et remettent la facture à l'enseignant et le remboursement est pris en charge par l'assurance du MENJE.
- Au cas où un enfant se blesse pendant les heures de classe ou sur son trajet, l'enseignant(e) remplit une fiche nommée « Assurance Accident ». Les frais sont couverts par cette assurance.

IAM Code

- Au cycle 1 les parents d'élèves reçoivent le code IAM de leur enfant (mot d'utilisation, mot de passe) ainsi qu'une fiche d'explications.

Alerte d'incendie

- La loi prévoit pour chaque bâtiment deux exercices pratiques d'une alerte d'incendie.
- Un plan indiquant le point de rassemblement ainsi que les règles à respecter lors d'un incendie est affiché dans chaque salle de classe.

Téléphone portable

- Les enfants peuvent amener leur téléphone portable à l'école, mais ils n'ont pas le droit de l'utiliser pendant les cours ou dans la cour de récréation. Le téléphone portable doit être éteint à tout moment.
- Si l'enfant utilise quand même son téléphone portable pendant le temps d'école ou si ce dernier commence à sonner, alors l'enseignant(e) lui enlève le téléphone portable et le donne à la présidente du comité d'école.
- Les parents en sont informés et peuvent récupérer le téléphone portable dans le bureau de la présidente.
- Les enfants sont tenus à respecter le droit à l'image et n'ont absolument pas le droit de filmer ni de faire des photos pendant les heures de classe. De telles actions peuvent impliquer des suites juridiques.

page web de l'école

- La page officielle des écoles de Schiffange s'appelle **<http://www.schoulscheffleng.lu>**.
- Sous « Ecole Albert Wingert », les parents trouvent les informations suivantes :
 - actualités
 - classes
 - représentants des parents
 - comité d'école
 - projets
 - téléchargement de formulaires
 - activités parascolaires
 - Maison Relais

